

Décision du Maire

N° 2025-201/AG

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : Médiathèque - Ateliers de danse et spectacle dans le cadre du Projet CVU « Lire, se lier, se relier », par Advaïta L Compagnie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 :
- Vu la délibération n° 2020-26.05-6 du 26 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales;
- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la volonté de la Ville de Montbéliard d'organiser à la salle de spectacle du Jules Verne le spectacle « In-nos-sens » par Advaïta L Compagnie, à destination des 0-3 ans, dans le cadre du projet CVU « Lire, se lier, se relier », ainsi que des ateliers de danse autour de l'objetlivre;
- Considérant que "Advaïta L Compagnie" propose une prestation adaptée, à des conditions financières compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer, sur le fondement de l'article R2122-8 du Code de la commande publique, le contrat de prestation de service pour un montant de 2 103,50 € TTC. Cette prestation comprend huit ateliers de danse les 5, 6 et 7 novembre 2025 (dans les crèches) et un spectacle participatif le samedi 15 novembre 2024 à 10h00 dans la salle de spectacle du Jules Verne.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le lundi 6 Octobre 2025

Le Maire

Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Philippe TISSOT

Déposée en Sous-Préfecture le : 07/10/2025

Affichée le : 07/10/2025

Hôtel de Ville
BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex
tél 03 81 99 22 00
fax 03 81 99 22 64
www.montbeliard.com